

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 078 du 11 Juillet 2016

L'an deux mil seize, le onze juillet à neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à la Mairie de BAPAUME, Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 04 Juillet 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. MEGRET – D. LEVESQUE – C. DUMORTIER – M. BONIFACE – J. LE CERF – V. THIEBAUT – V. HERMANT – G. WATSON – V. CERF – F. LETURCQ – M. GORGUET – M. LEFEBVRE – N. CARON – F. DEHON -

MM. B. DE REU – L. GABRELLE - E. LEFEBVRE – J. MAURER – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – B. CAILLE – Ch. TABARY – P. VISENTIN – J.-N. MENAGE – F. SELLIER – M. REBOUT – E. BURDIAC - H. COPIN – B. DUVERGE – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – M. LALISSE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – J.-L. CANDAT -

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE

M. E. BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION

Mme N. CARON, absente et excusée, a été suppléée par M. G. LAMBLIN -

OBJET : **Service « Développement Economique » - Avis sur le projet UNEAL
situé sur la Commune d'AVESNES-LES-BAPAUME**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le rôle de l'intercommunalité du Sud Artois dans le soutien et le développement de l'activité économique permettant de maintenir et de créer des emplois. Monsieur le Président rappelle également l'importance que revêt pour le territoire l'activité agroalimentaire et agroindustrielle. Le groupe ADVITAM prévoit la construction d'un site de collecte de produits agro-alimentaires qui sera géré par la Coopérative UNEAL et un site de production de semences qui sera géré par la S.A BELLOY SEMENCES.

Monsieur le Président présente le projet de construction d'un **site de collecte de produits agro-alimentaires** piloté par la Coopérative UNEAL qui prévoit de regrouper les activités suivantes :

- Stockage de céréales
- Stockage d'engrais solides à base de nitrate d'ammonium
- Stockage et distribution d'engrais liquides
- Stockage de produits phytosanitaires
- Stockage de produits d'approvisionnement

Monsieur le Président détaille le projet de **site de production de semences** piloté par la S.A BELLOY SEMENCES qui se caractérise par l'exploitation des activités principales suivantes :

- Stockage de produits bruts (céréales)
- Fabrication de semences
- Stockage de produits agro-pharmaceutiques
- Stockage de produits finis (semences)

Ces activités sont complétées par des activités en soutien, parmi lesquelles : stockage de palettes, stockage de conditionnements (sacs, film plastiques), conditionnement des produits finis pour expédition, picking...

Monsieur le Président indique que ces deux projets ont pour objectif de désenclaver des structures existantes aujourd'hui situées dans le centre-ville de BAPAUME, d'ACHIET-LE-GRAND et d'ESTREES-ST-DENIS dans l'Oise. Ces constructions permettront également de moderniser les processus de fabrication et de transformation. Vingt emplois permanents sont prévus pour les deux sites, par les employés actuels qui seraient relocalisés sur AVESNES-LES-BAPAUME.

Monsieur le Président rappelle l'intérêt d'un tel projet sur le territoire intercommunal. L'agriculture représentant un fort vecteur d'emploi et étant la caractéristique principale du territoire, l'implantation d'un tel projet ne peut amener que des améliorations en termes d'emploi et de production.

Il est prévu un trafic moyen d'environ 40 véhicules par jour, soit environ 1,0 % du trafic journalier de la D929. Un trafic journalier de 200 véhicules représentera environ 5,3 % du trafic journalier de la D929 (en période de moisson). Les accès au site ont été étudiés avec les services départementaux afin de sécuriser au maximum les entrées/sorties de véhicules.

Monsieur le Président rappelle la délibération 2015-059 du 11 juin 2015 actant le principe de prise en charge des travaux de désenclavement du site par rapport à l'accès du site par le RD 929 pour lequel des procédures de consultation sont en cours pour les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux.

Monsieur le Président détaille les différents impacts du projet et précise que ceux-ci restent relativement mineurs par rapport à toutes les contraintes du site sur les milieux naturels.

Monsieur le Président rappelle qu'une enquête publique est en cours et qu'à l'issue de celle-ci, le commissaire enquêteur rendra son avis sur le projet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'émettre un avis favorable à l'implantation et la construction des projets de site de collecte de produits agro-alimentaires et de site de production de semences,
- de confirmer la prise en compte par l'intercommunalité du confortement des accès au site depuis le RD 929 en gérant les flux de véhicules dans un système en sens unique des entrées et des sorties des deux sites industriels ;
- d'autoriser Monsieur le Président à porter à la connaissance de monsieur le Commissaire enquêteur la position de l'intercommunalité sur ce projet.

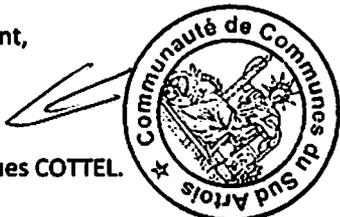
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 11 Juillet 2016 et transmission en Préfecture le 11 juillet 2016.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 11 juillet 2016 et transmission
en Préfecture le 11 juillet 2016

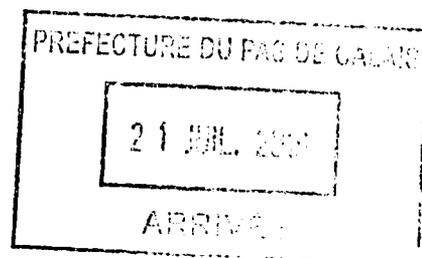
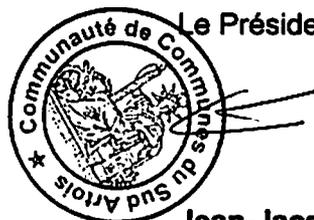
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2016-078 - 11/07/2016

Dév Eco – Avis sur le projet Advitam